



COMMUNE DE COSSONAY
Service de la Cohésion Sociale
☎ 021 863 22 07

cohesion.sociale@cossonay.ch



COMMUNE DE LA SARRAZ
Secrétariat municipal
☎ 021 866 02 20

commune@lasarraz.ch

COURS DE FRANÇAIS

Informations sur les cours

Les cours ont lieu :

- Lundi : niveau B1, à 18h30
- Mardi : niveau A1, à 18h30
- Mercredi : niveau A2, à 18h30
- Jeudi : niveau A0, à 18h30
- Vendredi : atelier, à 18h30

Le niveau du cours est décidé après un test fait par l'enseignante.

Lieu : Salle du Conseil communal, Maison de Ville, Place du Temple 9, Cossigny.

Fréquence : 1 cours par semaine.

- Chaque cours dure 2 × 60 minutes.
- Les cours ont lieu toute l'année, sauf pendant les vacances scolaires.
- Possibilité de commencer le cours à tout moment, pour une durée d'un an

Prix :

- 200 CHF pour l'année : L'année comprend 76 heures de cours
- 20 CHF pour l'inscription
- Total : 220 CHF

Contact :

- Téléphone : 021 863 22 07
- Email : cohesion.sociale@cossonay.ch

Nombre de participants : minimum 4 personnes, maximum 12 personnes.

Attention : l'âge minimum pour la participation aux cours est de 16 ans.



COMMUNE DE COSSONAY
Service de la Cohésion Sociale
 021 863 22 07

cohesion.sociale@cossonay.ch



COMMUNE DE LA SARRAZ
Secrétariat municipal
 021 866 02 20

commune@lasarraz.ch

Règles des cours

1. Quand vous vous inscrivez, vous vous engagez pour 1 année de cours.
 - Il y a la possibilité de commencer le cours à tout moment de l'année, pour une durée d'un an.
 - Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.
2. Si vous êtes absent, vous devez prévenir la responsable :

Mme Vivien Johnston – 076 615 63 42.
3. Vous devez payer tout le prix du cours dans les 20 jours après l'entretien d'évaluation du niveau.
 - Pour les aides financières,appelez la Bourse communale : 021 863 22 00
4. Si vous arrêtez les cours, une partie peut être remboursée :
 - Vous avez suivi 10 cours ou moins : remboursement 120 CHF
 - Vous avez suivi entre 11 et 20 cours : remboursement 80 CHF
 - Vous avez suivi plus de 20 cours : pas de remboursement
5. Une attestation est donnée si vous avez suivi au moins 80 % des cours.
6. Vous pouvez être exclu si vous ne respectez pas les règles.



COMMUNE DE COSSONAY
Service de la Cohésion Sociale
 021 863 22 07

cohesion.sociale@cossonay.ch



COMMUNE DE LA SARRAZ
Secrétariat municipal
 021 866 02 20

commune@lasarraz.ch

Formulaire d'inscription

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Type de permis :

Adresse :

NPA / Lieu :

Téléphone :

Email :

Je confirme avoir lu les règles des cours.

Lieu et date :

Signature :